
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU DU 10 AVRIL 2017 A SUSVILLE

Présents :

SERRE Emmanuel	DECHAUX Marie-Claire	LANEYRIE Jean-Marc
SIAUD Alain	CIOT Xavier	TOSCAN Michel
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	MATHIEU Patrice
BONOMI Jean-Pierre	CLARET Albert	DELPUECH Nicole
MULYK Fabien	JOURDAN Marie-Claire	GILLIO-TOS Jacques
BERTINI Mauricette	MUSARD Denis	BALME Eric
CHATTARD Arnaud	VILLARET Éric	MECKLER Bernard
JACOLIN Claude	DURAND Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
BERTRAND Jean-Paul	RIVIERE Carlos	PERRIN Gilda
PASSELANDE Richard	PAULIN Ginette	LE TRAOU Dominique
MASLO Raymond	PONTIER Joël	LUYAT Jean-Noël
BESCHI Serge	FAVIER Michel	BUCH Emile
ODDOS David	LUC Alain	MACE Denis
ROBERT Gérard	JOUBERT Thierry	BARTHELEMI Maryse
BONNIER Éric	VILLARD Alain	BRUN Patrick
BONATO Brigitte	CHAUD Frédéric	

Absents excusés représentés : ABERT Jean-Claude (pouvoir à CHATTARD Arnaud), VINCENT Arnaud (pouvoir à LE TRAOU Dominique); FAURE Philippe (pouvoir à MECKLER Bernard); PREVOT Fabienne (pouvoir à PASSELANDE Richard); PERINO Marie-France (pouvoir à BESCHI Serge); ROJAS Angélique (pouvoir à ODDOS David); FANGET Dominique (pouvoir à JOURDAN Marie-Claire); ROCHER Françoise (pouvoir à VILLARD Alain); MOSTACCHI Elisabeth (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle); REYNIER POETE Patrick (pouvoir à LUYAT Jean-Noël); RICHIERO Jean-Louis (pouvoir à BERTRAND Jean-Paul); CHARLES Christian (pouvoir à JACOLIN Claude); MARTIN Maryline (pouvoir à JOUBERT Thierry); VIALLET André (pouvoir à TOSCAN Michel); HERITIER Bernard (pouvoir à BARTHELEMI Maryse).

Nombre de Pouvoirs :	15
Nombre de délégués en exercice :	64
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de délégués votants:	62

Ordre du jour :

1. **COMPTE RENDUS** des séances des 9 et 27 février 2017

2. **ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES** (rapporteur Joël Pontier)

- 🗳 Budgets primitifs 2017
 - Budget principal
 - Budget annexe Gestion Touristique
 - Budget annexe Gestion des Déchets
 - Budget annexe Maison Messiaen
- 🗳 Fiscalité
- 🗳 Syndicat Mixte du Valmontheys – dissolution
- 🗳 Aire d'accueil des gens du voyage
- 🗳 Subventions aux événements labellisés

-  Enveloppe de subventions aux commissions
-  Contrat Ambition Région
-  Tour de France
-  Assurance : prise en charge des dommages de sinistre

3. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (rapporteur Eric Balme)

-  Aménagement des déchèteries

4. ECONOMIE ET EMPLOI (rapporteur Jean-Marc Laneyrie)

-  LEADER : dispositif d'accompagnement
-  Agence pour le Développement de la Matheysine
-  Mission Locale Alpes Sud Isère

5. MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORET (rapporteur Fabien Mulyk)

-  Prodepare
-  Stratégie forestière
-  Chambre de l'Agriculture

6. TOURISME, EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER ET DU PETIT TRAIN DE LA MURE (rapporteur Nadine Bari)

-  Matheysine Tourisme
-  Prairie de la Rencontre

7. CULTURE ET PATRIMOINE (rapporteur Eric Bonnier)

-  La Mure Cinéma Théâtre : subvention annuelle
-  Attribution de subventions aux associations
-  Musée de la Mine Image
-  Maison Messiaen

8. ENFANCE ET JEUNESSE (rapporteur Emile Buch)

-  Accueil de loisirs sans hébergement

9. QUESTIONS DIVERSES

Joël Pontier propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

-  Montagne, Agriculture et Forêt : Abattoir Sicorbiaa
-  Culture et Patrimoine : La Mure Cinéma Théâtre : annulation Dette Projecteurs
-  Enfance et Jeunesse : Relais d'Assistants Maternelles : subvention de fonctionnement annuelle

L'assemblée accepte ces ajouts.

Les Conseillers Communautaires ont été pris en photo en début de séance pour agrémenter le site Internet.

En préambule, Joël Pontier salue le travail des services.

Le conseil communautaire est essentiellement consacré au budget primitif. Des questions ont été posées ce jour à 11 heures par Maryse Barthélémi concernant des points détaillés en note synthèse, et en CLECT.

1. COMPTES RENDUS

Les comptes rendus des séances des 9 et 27 février 2017 sont adoptés.

Budgets primitifs 2017

Les propositions budgétaires ont été présentées préalablement au Comptable du Trésor Public et à la Commission des Finances et des charges transférées du 30 mars 2017.

Aussi, les maquettes budgétaires sont issues de cette commission en tenant compte des orientations fléchées lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Maryse Barthélémi demande le détail par article mais la saisie n'est pas finalisée sur le logiciel Magnus.

Eric Bonnier souhaite avancer dans la réunion.

Arnaud Chattard remarque que sur un budget total de 15 millions d'euros, l'assemblée bloque sur 100 000 €.

Carlos Rivière a préparé un discours, lit son discours et informe qu'il ne prendra pas prendre aux votes de tous les budgets.

Joël Pontier remarque que ce discours lui rappelle la politique de la « chaise vide » de l'an dernier. Il compare les effectifs de notre intercommunalité avec ceux de Grenoble Alpes Métropole en fonction de la population. Si l'on appliquait ces ratios, la Communauté de Communes de la Matheysine devrait compter environ 100 agents au lieu de 30 actuellement ; les conditions de travail à La Mure seraient ainsi nettement plus confortables.

o Budget Principal

Pour rappel, ci-dessous le compte-administratif du budget principal :

Budget principal		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisations	Fonctionnement	9 094 553,67	9 401 952,36	307 398,69
	Investissement	1 521 349,86	2 782 618,60	1 261 268,74
Report	Report fonctionnement		829 439,17	1 136 837,86
	Report investissement	1 471 040,87		- 209 772,13
Total réalisations 2016		12 086 944,40	13 014 010,13	927 065,73
RàR à reporter sur 2017		1 352 200,00	1 133 000,00	- 219 200,00
Résultat Cumulé	Fonctionnement	9 094 553,67	10 231 391,53	1 136 837,86
	Investissement	4 344 590,73	3 915 618,60	- 428 972,13
	Total	13 439 144,40	14 147 010,13	707 865,73

Joël Pontier présente les prévisions budgétaires de 2017 :

Investissement		Dépenses			Recettes		
Opérations		RAR	Proposition	BP 2017	RAR	Proposition	BP 2017
204	Fonds de concours	40 000	90 000	130 000			
20133	Prairie Rencontre	45 000	240 000	285 000	28 000	140 000	168 000
20112	Projecteurs numériques				20 000	20 000	-
20134	PAL Plongée St Théoffrey	358 900		358 900	200 000		200 000
20125	Boulodrome Couvert Susville	433 000	3 000	436 000	465 000		465 000
201314	Contrat Station Durable	56 000		56 000	15 000		15 000
20141	Piscine Territoriale	14 400	30 000	44 400	145 000	15 000	160 000
20145	Informatique site internet	10 300	3 000	13 300			-
201510	Très Haut Débit	200 000		200 000	100 000		100 000
20151	LEP – Siège CCM	10 200		10 200			

Investissement		Dépenses			Recettes		
Opérations		RAR	Proposition	BP 2017	RAR	Proposition	BP 2017
20152	Bâtiments intercommunaux	26 700	15 000	41 700			-
20153	EV_Am. Lac Sautet Corps	24 000	48 000	72 000	10 000	28 000	38 000
20156	Matacena Réseau lecture publique	18 400		18 400	30 000		30 000
20158	Ram extension décentralisée	5 300		5 300			-
20171	Siège Isolation thermique- sécurisation		530 000	530 000		320 000	320 000
20162	Espaces Valléens actions trans.	10 000		10 000	5 000		5 000
20166	Train	100 000		100 000			-
20172	PAL III ST Théoffrey Site Miradou		399 000	399 000		280 600	280 600
20173	Parc véhicules		18 000	18 000			
20174	PAL II Bergogne-Cholonge		78 000	78 000		27 500	27 500
20175	Equipement défibrillateurs		53 000	53 000		41 500	41 500

Investissement	Dépenses			Recettes			
	Opérations	RAR	Proposition	BP 2017	RAR	Proposition	BP 2017
FCTVA					115 000,00	197 000,00	312 000,00
Reprise résultat antérieur			209 772,13	209 772,13			
Affectation résultat						428 972,26	428 972,26
Dettes et emprunts			221 800,00	221 800,00		240 000,00	240 000,00
Opérations ordre entre sections			40 000,00	40 000,00		120 000,00	120 000,00
Dépenses imprévues			800,13	800,13			
Résultat cumulé	1 352 200,00	1 702 972,13	3 331 572,26	1 133 000,00	1 145 972,26	3 111 572,26	
c/021 Virement section fonctionnement ?					380 000,00		

Section Fonctionnement Dépenses				
Chapitre	Désignation	CA 2015	CA 2016	BP 2017
c/011	Charges caract.général	3 145 000	700 000	1 047 500
c/012	Charges personnel	1 390 000	1 285 000	1 370 000
c/014	atténuation Produits	5 010 000	5 016 000	5 111 500
c/022	dépenses imprévues			10 000
c/023	virement sect° Inv.			380 000
c/65	autres charges courante	822 000	1 595 000	1 378 000
c/66	charges financières	78 600	69 500	75 000
c/67	charges except.	2 400	7 900	15 000
c/042	Op Ordre	221 500	110 700	120 000
Total Dépenses réelles		10 500 000	8 700 000	9 127 000
Total inclus c/-023 - Op d'ordre		10 700 000	9 300 000	9 507 000
Section Fonctionnement Recettes				
c/70	Produits services	315 000	745 000	736 000
c/73	Impôts & Taxes	8 250 000	6 282 000	6 161 000
c/74	Dotation & participations	2 250 000	2 020 000	1 804 000
c/75	Autres produits	335 000	520 000	59 000
c/77	Produits exceptionnels	4 500	275 000	
Total Section Fonctionnement Recettes				8 760 000
déficit sur l'exercice recettes/dépenses				367 000
c/042	Sub transf Opr. Ordre			40 000
c/002				707 000
Total Section Fonctionnement Recettes + c/002				9 507 000

Une cinquantaine de points émanant du DOB apparaît sur les maquettes budgétaires.

Une vigilance est apportée sur le faible résultat de clôture : il faut pondérer les recettes exceptionnelles. Un rappel est fait sur le c/002, l'évolution des dotations, plusieurs pistes sont évoquées quant à l'arbitrage politique.

Les collectivités subissent une baisse des dotations du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il est constaté également une perte de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de plus de 100 000 € entre 2016 et 2017.

Des listes des nouvelles recettes telles que les énergies photovoltaïques ou éoliennes seront à l'avenir soumises à la réflexion de l'assemblée, mais il est précisé qu'aucune décision n'a été prise à ce jour.

Il faut valoriser les fichiers de redevables (taxe de séjour, redevance spéciale,...) et se recentrer sur les compétences au même titre que la Région et le Département.

La Communauté de Communes de la Matheysine vit au-dessus de ses moyens, et est contrainte de la rigueur et de la prudence.

Il est proposé un arbitrage sur les subventions mais certaines enveloppes sont maintenues.

Marie-Noëlle Battistel ne souhaite pas baisser les subventions pour les événements majeurs. Dominique Le Traou la rejoint sur ce point et dit que c'est un gain ridicule au regard du budget, assuré que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes.

Joël Pontier rappelle à nouveau la contrainte budgétaire.

Maryse Barthélémi souhaite récupérer un gain en investissement sur l'isolation du bâtiment du siège et propose un amendement pour affecter 15 000 € aux subventions.

L'abattoir représente une nouvelle dépense mais c'est une proposition issue de la CLECT et une volonté des membres de l'Exécutif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 14 voix pour, 48 voix contre, **Rejette** l'amendement.

Arnaud Chattard reconnaît que cette baisse est dommageable pour les grands événements mais pense qu'il faut faire un effort sur les enveloppes des subventions, la collectivité étant contrainte à faire des économies. → Message à faire passer aux associations.

Une précision est apportée quant à l'emprunt : une modification de la maquette a été effectuée, cela permet d'augmenter le virement entre les sections → équilibre artificiel.

Les articles du c/65 sont détaillés :

c/6554 & c/6558	CA 2016	BP 2017
CLE Sigreda	4 000	4 000
CLeDa	8 964	4 000
Sigreda	25 944	26 000
Sigreda autres	1 520	9 500

c/6554 & c/6558	CA 2016	BP 2017
SMIME	209 187	213 000
AdM	39 472	48 000
Mission Locale	34 311	38 000
Lyppra	10 000	10 000
FAI PPT	4 692	5 000
CDDRA METRO	34 976	10 000
LEADER CCTrièves	2 705	10 000
CFT CCTrièves		2 500
Chambre Agriculture		6 500

Après une présentation détaillée de chacune des lignes du budget en dépenses et en recettes, aucune question n'est posée. Maryse Barthélémi remercie pour le détail donné.

Avant le vote du budget principal, Bruno Kramarczewski remercie pour le travail effectué. Cependant, il revient sur le manque de solidarité entre les communes et l'intercommunalité sur les recettes. Il est satisfait de constater que la « Motion de Cholonge » est inscrite au débat d'orientations budgétaires et qu'elle fera l'objet d'une étude par la CLECT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 52 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions et 1 NPPV, **Adopte** le budget principal 2017.

○ **Budget annexe Gestion Touristique**

Il est rappelé que les budgets annexes doivent être votés en même temps que le budget principal.

Le budget annexe Gestion du Touristique est présenté :

Section Fonctionnement dépenses	BP 2016	BP 2017
c/011 charges à caractère général	77 650,00	45 600,00
c/012 charges de personnel	44 000,00	6 000,00
c/65 charges gestion courante		500,38
c/67 charges except.		150,00
c/023 Virement Section Invest.	12 100,00	31 810,20
c/002		5 429,42
c/022 dépenses imprévues	1 791,50	
C/042 Op ordre	14 000,00	14 000,00
Total dépenses	149 541,50	103 490,00

Section Fonctionnement recettes	BP 2016	BP 2017
c/70 produits des services	38 000,00	
c/74 Dotations & part.	75 000,00	29 000,00
c/75 autres produits gestion	25 500,00	22 000,00
c/042	6 300,00	6 300,00
c/002	4 741,50	
Total Recettes	149 541,50	57 300,00
Subvention équilibre Budget principal		46 190,00

Le caractère particulier de ce budget est que la gestion est affectée à des gérants : un gérant pour la base nautique, et un gérant pour le camping.

Des travaux de remise aux normes sont prévus pour la restauration, la remise aux normes électriques du camping et un rafraichissement paysager de la plage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 61 pour, et 1 NPPV, **Adopte** le budget annexe Gestion Touristique 2017.

o **Budget annexe Gestion des Déchets**

Le budget annexe Gestion des Déchets est présenté :

Dépenses Fonctionnement		CA 2016	BP 2017	Recettes Fonctionnement		CA 2016	BP 2017
c/011	Charges caract. général	2 466 756,09	2 320 000,64	c/70	Produits de service	175 598,02	170 000,00
c/012	Charges personnel	474 981,24	510 000,00	c/73	Impôts & Taxes	2 117 871,00	2 230 000,00
c/65	Autres charges gestion			c/74	Participations	8 850,00	8 000,00
c/66	Charges financières	5 535,10	4 500,00	c/75	Autres produits (dont subv budget)	853 134,11	125 000,00
c/67	Charges exceptionnelles	8 352,00	15 000,00	c/77	Produits exceptionnels	7 296,00	
c/68	Amortissement		9 250,00	Total recettes		3 162 749	2 503 000,00
Dépenses réelles		2 955 624,43	2 828 750,00	c/002			16 506,64
c/023	Virement		85 470,00	Total recettes		3 162 749	2 519 506,64
Total Dépenses		2 955 624,43	2 914 220,00	Besoin de financement budget principal			394 713,00

Dépenses Investissement	RAR sur 2017	Nouveaux crédits	BP 2017
Ordures ménagères CSE	228 200,00	100 000,00	328 200,00
Camion BOMG	300 000,00		300 000,00
Déchèteries-Points propres		108 000,00	108 000,00
Emprunt		58 000,00	58 000,00
Amortissement			
Résultat n-1		115 418,06	115 418,06
Total Dépenses	528 200,00	381 418,06	909 618,06

Recettes Investissement	RAR sur 2017	Nouveaux crédits	BP 2017
Ordures ménagères CSE	153 000,00		153 000,00
Camion BOMG		118 000,00	118 000,00
Déchèteries demande CGCT		20 000,00	20 000,00
FCTVA	100 000,00	33 280,00	133 280,00
Emprunt	200 000,00		200 000,00
Amortissement		9 250,00	9 250,00
Affectation résultat		190 618,06	190 618,06
Total Recettes	453 000,00	371 148,06	824 148,06

Eric Balme précise que dans le c/011 sont incluses les dépenses ci-dessous :

- le matériel de location
- le tri
- le transport et l'incinération
- la dette auprès de la Communauté de Communes de l'Oisans
- le fonctionnement des déchèteries

On remarque une augmentation des recettes liées aux ordures ménagères.

Denis Macé souhaite travailler sur l'investissement dans les déchèteries, d'autant plus que le budget est équilibré.

Joël Pontier indique que c'est sur ce point que les membres de l'Exécutif avaient été élus. A mi-mandat, cette mission est réalisable, au bénéfice de l'ensemble du conseil communautaire qui a toujours adhéré à ces démarches, telles que les installations de moloks.

Dominique Le Traou salue les actions menées et pour le travail accompli sur cette thématique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 61 pour, et 1 NPPV, **Adopte** le budget annexe Gestion des Déchets 2017.

o **Budget annexe Maison Messiaen**

La Communauté de Communes de la Matheysine est propriétaire de la Maison Messiaen à Saint-Théoffrey. Pour le fonctionnement de ce type, elle dispose d'une convention tripartite avec la Fondation de France et AIDA.

Afin de sanctuariser les fonds publics sur la gestion de cet équipement culturel, il est proposé d'établir un budget annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 61 pour, et 1 NPPV, **Décide de créer** un budget annexe intitulé « Maison Messiaen » ; **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le budget annexe Maison Messiaen est présenté :

Section Fonctionnement - dépenses	BP 2017	Section Fonctionnement Recettes	BP 2017
c/011 charges à caractère général	54 000	c/74 dotations & participation	150 000
c/012 charges de personnel	10 000		
c/65 charges gestion courante	75 000		
c/67 charges exceptionnelles	1 000		
c/022 dépenses imprévues	10 000		
Total Dépenses	150 000	Total Recettes	150 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 61 pour, et 1 NPPV, **Adopte** le budget annexe Maison Messiaen 2017.

Fiscalité

Il est nécessaire de procéder à l'adoption des taux de fiscalité :

- **TEOM – Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères** : il est proposé de maintenir le taux appliqué en 2016 soit 11,70%.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, 61 pour, 1 abstention : **Fixe** le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11,70 % ; **Ampliation** de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

- **Fiscalité des ménages : Taxe d'Habitation – Taxe Foncier bâti – Taxe Foncier non bâti** : il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2016, soit :
 - Taxe Habitation : maintien du taux appliqué en 2016 soit 8 % ;
 - Taxe Foncier Bâti : maintien du taux appliqué en 2016 soit 1 % ;
 - Taxe Foncier Non Bâti : maintien du taux appliqué en 2016 soit 6 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Fixe** les taux de référence pour 2017 suivants :

- Taxe d'habitation : 8,00 %
- Taxe foncière non bâti : 6,00 %
- Taxe foncière bâti : 1,00 %

Ampliation de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

- **Contribution Foncière des Entreprises – taux unique applicable sur tout le territoire**

CFE	Taux 2016	Taux maximum de droit commun
	28,95 %	29,06 %
	Réserve de taux capitalisée	0,330 %

Il est proposé :

- De maintenir le taux appliqué en 2016 soit 28,95 % et de capitaliser le taux de droit commun ;
- D'opter pour le taux maximum de droit commun et de conserver la réserve déjà capitalisée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Fixe** le taux de CFE à 28,95 % ; **Fixe** la mise en réserve de la fraction du taux capitalisable pour 2017 à 0,11 %.

Ce taux correspond à la différence constatée entre le taux CFE voté, soit 28,95 %, et le taux maximum de droit commun, soit 29,06 %.

Ampliation de la présente décision sera transmise aux services fiscaux et préfectoraux.

Syndicat Mixte du Valmontheys – Dissolution

La question de la dissolution du Syndicat Mixte du Valmontheys avait été ajournée lors du dernier conseil communautaire, compte-tenu des éléments contradictoires entre la collectivité et le Trésor Public. Après vérification, les éléments sont les suivants :

Au 31 décembre 2016, M. le Préfet a mis fin aux compétences du Syndicat Mixte du Valmontheys.

La dissolution a été approuvée par le conseil syndical en novembre 2016 en précisant que l'état de l'actif est à 0 € ; eu égard à la cession gratuite des deux véhicules à l'association SCEV ; elle doit être prononcée par le Conseil Communautaire.

Rappel du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : Par dérogation au principe de reprise des éléments d'actif et de passif d'un syndicat dissous dans la comptabilité de ses membres, l'article L.5214-21 du CGCT prévoit une reprise directement dans la comptabilité M14 de la communauté de communes dans deux hypothèses :

-lorsqu'il y a identité de périmètre, géographique et fonctionnel, entre le syndicat et la communauté de communes ; le syndicat est alors dissous de plein droit ;

-lorsque le syndicat est inclus en totalité dans le périmètre de la communauté de communes, celle-ci est substituée de plein droit au syndicat dans les compétences qu'elle exerce. Le syndicat est dissous s'il n'exerce pas d'autres compétences.

Dans ces deux hypothèses, les éléments d'actif et de passif afférents aux compétences reprises par la communauté de communes sont transférés directement par le syndicat à la communauté de communes sans transiter par les comptes des communes, conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L.5211 41 du CGCT auquel renvoie l'article L.5214-21 précité. Les écritures comptables sont affectées par opération d'ordre budgétaire sur les masses de l'exercice.

Il est précisé divers éléments :

- suite à la cession des deux véhicules, l'état de l'actif est à 0 € ;
- le résultat de clôture du syndicat 2016 est de + 145 829,05 €.

Cependant l'état de la dette devant être réglé (3 titres impayés émis en 2014) représente la somme de 160 682,26 €, soit un manque de crédit pour honorer la dette de – 14 853,21€ avec la trésorerie constatée.

Jacques Gillio-Tos souhaite un rappel des compétences de ce syndicat mixte.

Fabien Mulyk rappelle qu'il est Président de ce syndicat depuis avril 2014. Ce syndicat était la passerelle entre la CAF et les structures pour le versement de la PSEJ. Il ne pourra pas prendre part au vote du fait de ces fonctions de Président du syndicat.

Arnaud Chattard estime que les prédécesseurs de ce Syndicat Mixte imposent cette dette et que le Président n'est pas le seul responsable de ses actes.

Dominique Le Traou rejoint Arnaud Chattard sur le fait que les conseils syndicaux suivent le Président dans ses votes, mais précise que seuls les présidents sont responsables.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 61 pour et 1 NPPV, **Approuve** la dissolution du Syndicat mixte du Valmontheys, **Accepte** l'intégration des éléments de l'actif et du passif issus du syndicat susvisé dissous, **Charge** M. le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de Communes de la Matheysine prend au 1^{er} janvier 2017, la compétence « aire d'accueil des gens du voyage », conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

Au sein de la Communauté de Communes de la Matheysine, seule la Ville de la Mure, composée de plus de 5 000 habitants, a dû se doter d'une aire d'accueil des gens du voyage, conformément à la loi. La réalisation des aires d'accueil conditionne la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Département de l'Isère élaboré par l'Etat a imposé, pour l'ensemble du territoire à la seule commune de La Mure de créer une aire d'accueil temporaire pour les gens du voyage et ce en sa qualité de bourg centre de la Matheysine.

Cette aire d'accueil a été construite en 2011 sur la Zone Industrielle des Marais. Elle a une capacité d'accueil de 10 places soit 20 caravanes et a ouvert ses portes pour la première fois le 1^{er} avril 2012. Elle est située :

Zone Industrielle des Marais

Rue du Pré Neuf
38350 La Mure d'Isère

Les modalités de transfert de charges et de modalités de gestion ont été présentées en Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 30 mars 2017.

Conformément à la Loi de Finances 2017, un rapport sera établi ultérieurement et transmis aux communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

Une réflexion est menée sur les points suivants :

- Détermination du coût de gestion de l'aire (fluides, frais liés au personnel) : 2 437 € par an
- Impact sur l'attribution de compensation de la Ville de La Mure
- Nouvelle charge de fonctionnement pour la Communauté de Communes de la Matheysine

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Accepte** le transfert de charge d'un montant de 2 437 € comprenant le coût des fluides, du personnel dédié à la gestion de l'aire, **Modifie** l'attribution de compensation de la Ville de La Mure d'un même montant, à compter de 2017.

Ville de La Mure	Attribution compensation 2016	Transfert de charges	Nouvelle attribution de compensation 2017 ⁽¹⁾
	+ 898 843 €	- 2 437 €	+ 896 406 €

(1) Ce montant sera à nouveau modifié avec le transfert de charges lié à la prise de compétence Promotion du tourisme au 1^{er} janvier 2017 par la Communauté de Communes.

La Ville de La Mure étant la seule à détenir une aire d'accueil des gens du voyage et la seule à disposer d'un service de police municipale, il convient de rédiger une convention de gestion entre les deux collectivités, fixant un certain nombre de règles et de principes tels que :

- les conditions de séjour ;
- un contrat de séjour type ;
- le principe du paiement du séjour préalablement à toute installation sur l'aire d'accueil ;
- le principe du refus d'installation d'un usager qui aurait contrevenu à ce règlement ou commis toute infraction sur le territoire de la Commune.

La Police Municipale de cette dernière est en charge de l'application du présent règlement pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Valide** le règlement intérieur de l'aire tel que défini dans l'annexe ci-jointe, **Accepte** les termes de la convention définissant les modalités de gestion de l'aire

d'accueil entre la Ville de La Mure et la Communauté de Communes de la Matheysine (convention jointe en annexe), **Autorise** M. le Président à signer la convention de partenariat et de gestion avec la Ville de La Mure.

Subventions aux évènements labellisés

Il est proposé d'attribuer les subventions labellisées hors enveloppe des commissions thématiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 45 pour, 13 contre, 3 abstentions, **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISME ET EVENEMENTS	MONTANT ATTRIBUE
Association Les Montagn'Arts / Festival	2 700 €
OT La Mure / La Mure du Son	2 700 €
Association Musique à Corps / Nuits musicales à Corps	2 700 €
SIVOM du Lac de Monteynard / Trail des passerelles	2 700 €
Triathlon Nature du Valbonnais/Triathlon Valbonnais	2 700 €
Ecurie Obiou / Rallye de la Matheysine	2 700 €
La Matheysienne VTT / Epreuve VTT	2 700 €

Enveloppe de subventions aux commissions

Il est proposé d'attribuer une enveloppe de subventions par commission pour l'exercice 2017. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 45 pour, 13 contre, 3 abstentions, **Décide** d'attribuer les enveloppes de subventions suivantes, par commissions comme suit :

Commissions	Montant Attribué
Commission Enfance Jeunesse	1 000 €
Commission Culture & Patrimoine	6 075 €
Commission Sports & Santé	4 500 €
Commission Tourisme & Chemin de fer et Petit Train de La Mure	2 000 €

Contrat d'Ambition Région

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a défini un nouveau contrat de financement des territoires en lieu et place des Contrats de développement durable (ex CDDRA ASI).

Sur chaque territoire, trois dispositifs sont créés :

- Contrat Bourg-centre pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Contrat Ruralité pour les communes inférieures à 5 000 habitants
- Contrat Intercommunalité

Ce contrat dispose d'une enveloppe dédiée de 877 000 €. L'Intercommunalité doit déposer un dossier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un fléchage des programmes retenus dans cette enveloppe. Le choix de l'exécutif a été de faire émerger sur cette enveloppe l'intercommunalité, mais également des syndicats intercommunaux et des communes. La décision finale appartient à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Thème	Maître d'ouvrage	Opération	Nature du programme	Montant Opération	Taux sollicité	Subvention sollicitée	Date réalisation
Développement Economique	SMIME	Réhabilitation Evolutif	Réhabilitation friche industrielle pour implantation industries-sociétés	1 000 000	20%	200 000	réalisation 2017-2018
Développement durable- Environnement	Communauté de Communes Matheysine	Camion BOMGrue	Renforcement du service sur tout le territoire - régie directe	238 190	50%	119 095	Réalisation 2017
	Communauté de Communes Matheysine	Siège (isolation-travaux)	Isolation extérieure-combles-installation éclairage LED	400 000	20%	80 000	réflexion 2017- réalisation fin 2017-2018
Développement Touristique	Communauté de Communes Matheysine	PAL III Petichet-Miradou	Aménagement site touristique	332 029	40%	132 812	réalisation septembre 2017
	Communauté de Communes Matheysine	Site du Sautet	Aménagement site touristique	250 000	35%	87 500	réalisation 2017 - avant saison estivale -
	Commune Valbonnais	Plan d'eau Valbonnais	Aménagement site touristique	253 136	34%	86 093	réalisation 2018
	Communauté de Communes Matheysine + commune	Prairie Rencontre & RN85/Napoléon	Suite étude en cours, aménagement site d'accueil et de muséographie de la Prairie - Mise en tourisme RN 85	500 000	20%	100 000	réalisation fin 2017-2018
	Matheysine Tourisme	renforcement accueil touristique	Achat structure et véhicule pour renforcer l'accueil sur tout le territoire sur sites stratégiques - signalétique touristique	60 000	50%	30 000	réflexion 2017- réalisation 2017
	Sivom Monteynard	Site Mayres-Savel	Aménagement site touristique	220 000	19%	41 500	réalisation 2017 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Acte** le programme global territorial déposé au titre du Contrat Ambition Région, **Sollicite** les demandes de financement définies dans le programme ci-dessus

détaillé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **Autorise** M le Président à signer tous les documents inhérents à cette présente décision.

Tour de France

Il est nécessaire d'acter la subvention pour un des événements majeurs de l'été 2017 en Matheysine : le Tour de France.

La Ville de La Mure a été choisie pour être la seule ville-départ du Tour de France 2017 du département de l'Isère, le 19 juillet 2017. Cette issue heureuse est l'aboutissement d'une démarche initiée depuis quelques années. Notamment après les succès populaires du Critérium du Dauphiné en 2014, et du passage du Tour de France en 2015, un courrier co-signé de Joël Pontier – Président, Eric Bonnier – Maire de La Mure, Serge Beschi – Vice-président délégué au Sport et à la Santé avait été adressé en ce sens à Amaury Sport Organisation (ASO), dont lecture avait été faite en séance d'un précédent conseil communautaire.

Cet événement majeur de renommée internationale sera une vitrine exceptionnelle pour le territoire, avec d'importantes retombées économiques.

A ce titre, la Communauté de Communes est associée à cet événement. Lors d'un précédent conseil, l'assemblée avait validé la convention de partenariat avec la Ville de La Mure et ASO.

La subvention s'établit en deux composantes : le ticket d'entrée (ASO) et la participation aux frais indispensables pour l'organisation de cet événement (sécurité, aménagements, promotion...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Décide** d'attribuer une subvention à la Ville de La Mure. Cette aide se compose de deux volets :

- 50 % du ticket d'entrée (ASO) soit 39 000 €,
- Participation aux frais d'organisation : 11 000 € ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, **Charge** M. le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Assurance : prise en charge des dommages de sinistre

Les contrats d'assurance stipulent qu'en cas de sinistre, le montant des dommages est fixé de gré à gré. Si une estimation est généralement proposée par l'expert agréé de l'assureur, l'assuré a toujours la possibilité de contester ses conclusions et de faire procéder à une expertise amiable. La nature particulière de ces contrats implique que les entreprises d'assurance, avant de verser l'indemnité de sinistre, s'assurent que celle-ci a fait l'objet d'un accord de la part de la collectivité bénéficiaire. Conformément au CGCT, il est proposé dans le cadre de la délégation permanente accordée au Président de l'intercommunalité d'accomplir tous les actes subséquents pour la passation et la gestion des contrats d'assurance, et en particulier l'acceptation du montant des indemnités de sinistre versées à la Communauté de Communes de la Matheysine par les compagnies d'assurance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Accepte** de donner délégation au Président pour l'attribution énoncée ci-dessus.

3. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Aménagement des déchèteries

Il est nécessaire de solliciter une subvention au Département – Direction Territoriale de la Matheysine pour l'opération d'aménagement des déchèteries et des points propres.

Compte-tenu de la date de la conférence territoriale, il est nécessaire d'acter le principe de demande de subvention en amont de la finalisation de l'opération (travaux-montant).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Sollicite** une subvention auprès du Département de l'Isère, **Accepte** sur le principe le plan de financement, tel-que défini au budget primitif 2017, compte-tenu que le plan de financement sera défini ultérieurement, après l'élaboration du dossier technique.

4. ECONOMIE ET EMPLOI

LEADER : dispositif d'accompagnement

Pour pouvoir prétendre à un financement LEADER, il est nécessaire de disposer de fonds publics dans le plan de financement du projet. La règle générale est 1 € de fond public = 4 € LEADER.

Aussi, compte-tenu de la compétence de l'intercommunalité en développement économique, il est proposé d'acter le principe d'une enveloppe financière pour l'accompagnement des projets LEADER afin de permettre aux porteurs de projets privés de pouvoir obtenir des fonds financiers LEADER. Les modalités de financement seront développées ultérieurement

Les dossiers seront proposés par les techniciens. Cette aide aura un effet levier important.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Vote** le principe de financement aux porteurs de projets dans le cadre du contrat LEADER, **Définit** l'enveloppe financière de 4 500 € pour l'exercice 2017, **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, **Autorise** M. le Président à signer les documents inhérents à la présente décision.

Agence pour le Développement de la Matheysine

Il est proposé de valider la demande de hausse de la participation par habitant à l'Agence pour le Développement de la Matheysine (ADM) : de 2 € à 2,40 € par habitant à compter de l'exercice comptable 2017.

Jean-Marc Laneyrie rappelle qu'ADM est une compétence déconcentrée de la Communauté de Communes de la Matheysine spécialisée dans le développement économique. Un déficit d'exploitation est important, c'est pourquoi il est proposé d'augmenter la cotisation de 2 € à 2,4 €, soit une augmentation de 8 000 €. Cette somme correspond aux prises THD financées par l'ADM.

L'Agence pour le Développement de la Matheysine s'engage à ne plus solliciter de nouvelles augmentations auprès de la Communauté de Communes de la Matheysine.

Joël Pontier souscrit à ces positions et revient sur le gros travail effectué pour la reprise d'une entreprise importante sur le territoire. Cette reprise n'est pas encore officielle mais très officieuse... Des pistes ont été évoquées pour la mutualisation.

Maryse Barthélémi précise qu'elle ne refait pas le débat sur l'ADM mais indique qu'elle votera contre cette augmentation.

Jean-Marc Laneyrie ne peut pas prendre part au vote car il est Président de la structure.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 52 pour, 3 contre, 6 abstentions et 1 NPPV, **Acte** la hausse de la participation par habitant de 2 € à 2,40 €, **Charge** le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision

Mission Locale Alpes-Sud-Isère

Il est proposé de valider la demande de hausse de la participation par habitant à la Mission Locale Alpes Sud Isère de 1,76 € à 1,95 € par habitant.

Fabien Mulyk n'est pas favorable à cette augmentation. Il considère que la Communauté de Communes de la Matheysine n'est pas compétente dans ce domaine. Il précise que le Directeur n'a pas apporté beaucoup de réponses quant aux pistes d'économie et par rapport au financement de l'Etat.

Marie-Noëlle Battistel se demande pourquoi la Mission Locale ASI est toujours en difficulté alors que l'Etat augmente la subvention.

Fabien Mulyk revient sur le fait qu'aucune piste précise n'a été évoquée sur l'économie de fonctionnement de la structure. Il ne remet pas en cause les missions mais plutôt le fonctionnement même de la Mission Locale ASI. Il informe également l'assemblée que la Communauté de Communes du Trièves a voté contre cette augmentation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 5 pour, 44 contre, 13 abstentions, **N'Est Pas Favorable** à la hausse de la participation par habitant de 1,76 € à 1,95 €, **Charge** M. le Président et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision

La Communauté de Communes maintient donc son aide à cette structure, à hauteur de la participation de 2016 soit : 1,76 € par habitant de son territoire.

5. MONTAGNE, AGRICULTURE ET FORET

Prodepare

Depuis 2015, la Communauté de Communes de la Matheysine porte pour le compte des communes intéressées le programme PRODEPARE :

- a. Commande groupée Office National des Forêts (ONF) / Convivialité Accueil Formation Expression Solidarité (CAFES)
- b. Demande de subvention auprès du Département de l'Isère
- c. Paiement des factures journées
- d. Sollicitation du versement de subvention
- e. Remboursement par les communes de l'autofinancement restant à charge

Corps	10 jours	Oris en Rattier	6 jours
Les Côtes de Corps	4 jours	La Salette Fallavaux	6 jours
La Motte Saint Martin	4 jours	La Salle en Beaumont	4 jours
La Mure	15 jours	La Valette	2 jours
Nantes en Rattier	5 jours	Villard Saint Christophe	5 jours
Total de jours campagne 2017		61 jours à 645 € = 39 345 €	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Approuve** la reconduction de cette action dans le cadre de la mutualisation de ce service, **Approuve** les modalités de la convention type fixant les modalités administratives et financières, **Demande** l'inscription au programme PRODEPARE 2017 de 61 journées de travaux réparties entre les Communes (voir tableau ci-dessus), **Dit** que les collectivités s'engagent à pérenniser ces travaux en effectuant un entretien régulier, **Sollicite** l'aide du Département de l'Isère pour la réalisation de ces travaux, **Habilite** M. le Président à signer la convention particulière de travaux avec l'association CAFES et les conventions avec les communes concernées.

Stratégie forestière

Sur le territoire Alpes Sud Isère, deux Chartes Forestières existent :

- La 2^{ème} Charte Forestière du Trièves signée pour 6 ans, en 2014, portée et animée par la Communauté de Communes du Trièves ;
- La Charte Forestière Sud Isère englobant les territoires de l'Oisans et de la Matheysine, initiée en 2011, et dont l'animation a été suspendue en avril 2016.

Face aux enjeux de la forêt sur nos territoires de montagne et fort du retour d'expériences de la charte forestière du Trièves, les Communautés de Communes de la Matheysine et du Trièves souhaitent se donner les moyens d'élaborer une stratégie forestière commune à l'échelle Alpes Sud Isère.

A l'échelle des deux territoires, un groupe de travail sera mis en place pour piloter la démarche formée de représentants des deux Communautés de Communes nommé « Comité de Pilotage ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine, un groupe de travail sera mis en place de type commission forêt. Cette entité aura pour objectif d'accompagner les élus à définir les actions à mettre en place en matière de forêt sur leur territoire.

Une réflexion est en cours pour aboutir à l'émergence d'une stratégie forestière en partenariat avec la Communauté de Communes du Trièves. Le coût de l'animation en 2017 est estimé à 2 500 €.

Une convention définit les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes du Trièves et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Une réflexion avec la Communauté de Communes du Trièves est donc menée pour relancer une stratégie forestière. Une présentation de la réflexion sera effectuée lors du prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 60 pour et 1 abstention, **Approuve** les termes de la convention de stratégie forestière, **Autorise** M. le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes du Trièves et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Chambre de l'Agriculture

Une réflexion est lancée avec la Chambre d'Agriculture pour la mise en place de missions sur l'année 2017 pour accompagner la Communauté de Communes de la Matheysine sur différents sujets de stratégie agricole (foncier-développement de filière...).

La mission pour l'année 2017 est estimée à 10 jours (plus ou moins 1 jour) pour un coût d'environ 6 500 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 60 pour et 1 abstention, **Approuve** le principe de cette coopération actée par une convention, **Autorise** M. le Président à signer la convention entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes de la Matheysine.

Abattoir Sicorbiaa

Point ajouté à l'ordre du jour.

Afin de répondre favorablement à une observation formulée en Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 30 mars 2017 sur la situation de l'abattoir et la nécessité de soutenir la filière agricole du territoire, il est proposé de renouveler en 2017 l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 000 €.

Cette subvention serait conditionnée à l'entrée au sein du conseil d'administration de cette structure du Président de la Communauté de Communes de la Matheysine ou de son représentant, le Vice-président délégué.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Valide** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à SICORBIAA, gestionnaire de l'abattoir, de 6 000 € pour l'exercice 2017, **Conditionne** cette subvention au principe de représentation de la Communauté de Communes de la Matheysine au sein de la structure, **Charge** M. le Président et le comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

6. TOURISME, EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER ET DU PETIT TRAIN DE LA MURE

Matheysine Tourisme

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes et à ceux de l'EPIC Matheysine-Tourisme, pour permettre à cet établissement d'exercer les compétences déléguées, il est nécessaire d'affecter la subvention de fonctionnement 2017.

Il est donc proposé une subvention de 73 000 €.

Alain Siaud se demande si un accord avec le Parc National des Ecrins est prévu cette année, au même titre que l'été dernier.

Nadine Bari répond que dans la réflexion d'organiser au mieux la promotion sur tout le territoire, elle n'est pas certaine de reconduire l'action.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les missions stipulées dans les statuts.

Nadine Bari ne peut pas prendre part au vote car elle est Présidente de Matheysine Tourisme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 60 pour et 1 NPPV, **Approuve** l'attribution de la subvention de fonctionnement d'un montant de 73 000 € pour 2017, **Acte** la signature d'une convention d'objectifs, **Autorise** M. le Président à signer cette convention.

Prairie de la Rencontre

La commune de Laffrey et la Communauté de Communes de la Matheysine travaillent ensemble à l'aménagement de la Prairie de la Rencontre. Pour rappel, ce site historique appartient au Département et à la commune de Laffrey.

Une étude de programmation est en cours pour définir les fonctions et les travaux à réaliser sur le site. Une délégation de maîtrise d'ouvrage a déjà été signée pour cette étude afin que la Communauté de Communes de la Matheysine puisse travailler sur les terrains communaux.

Pour le fonctionnement de l'année 2017, il s'agit maintenant de définir le rôle de chacun dans l'entretien du site.

La Prairie de la Rencontre étant considérée comme une pépite touristique du territoire, un des seuls sites à portée internationale, la Communauté de Communes participera au fonctionnement du site avec la répartition suivante :

- La Communauté de Communes de la Matheysine assurera l'entretien des espaces verts de la zone historique ainsi que la mise en place des éléments de découverte ;
- La Commune de Laffrey garde à sa charge l'entretien des sanitaires publics, du parking et de la partie Nord de l'ancien camping.

Il convient de signer la présente convention afin d'en conclure les engagements de chacun, convention modifiée sur demande de la commune de Laffrey.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Accepte** les termes de la convention définissant les modalités d'entretien du site, **Autorise** M. le Président à signer la convention d'occupation temporaire avec la Commune de Laffrey.

7. CULTURE ET PATRIMOINE

La Mure Cinéma Théâtre – Subvention annuelle

Il est nécessaire d'acter la subvention annuelle versée à l'Association La Mure Cinéma Théâtre (LMCT).

Il est proposé une subvention de 100 000 €.

Une convention d'objectifs pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € est nécessaire, reprenant les principales missions exercées par La Mure Cinéma Théâtre pour le compte de l'Intercommunalité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Attribue** la subvention annuelle de 100 000 €, cent mille euros au titre de l'exercice 2017, à l'association La Mure Cinéma Théâtre, **Acte** la signature d'une convention d'objectifs, **Autorise** M. le Président à signer cette convention.

La Mure Cinéma Théâtre – Annulation dette projecteurs

Point ajouté à l'ordre du jour.

Dans le cadre d'une convention, l'association La Mure Cinéma Théâtre s'était engagée à financer l'autofinancement restant à charge, via les fonds lié à la TSA, soit 31 626 € sur 3 exercices.

Précédemment, une réduction de 10 542 € avait déjà été votée, il reste donc 21 084 € à rembourser de la part de l'association.

Eu égard aux efforts accomplis sur les derniers exercices et pour une gestion plus saine de cette structure culturelle, il semble opportun d'accepter l'annulation de la dette totale.

Eric Bonnier revient sur l'histoire de l'association. Après une présentation du compte-administratif 2016, il est constaté un déficit de 7 000 €. LMCT a fait des efforts mais n'a aucune possibilité d'investissement. Cette aide véritable serait une bouffée d'oxygène pour l'association.

Marie-Noëlle Battistel souscrit totalement à cette proposition, comme cela avait été évoqué lors de la CLECT du 30 mars dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Acte** l'annulation de la dette totale soit 21 084 € dont était redevable l'association La Mure Cinéma Théâtre, **Dit** que cette décision sera traduite par une modification des crédits sur le budget primitif 2017 par décision modificative prise ultérieurement, **Autorise** M. le Président à signer toutes les pièces ou les documents concernant ce dossier.

Attribution des subventions aux associations

Sur proposition de la commission Culture et Patrimoine réunie le 5 avril 2017, il est proposé d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2017.

Une enveloppe exceptionnelle est dédiée aux évènements relatifs à « La Matheysine : une histoire minière ».

Voici la liste des évènements subventionnés :

Associations	Date-lieu	Evènement	Enveloppe Commission	Enveloppe Histoire Minière
Courants d'Arts	4 au 11 mars	Festival de jazz	600 €	200 €
La Patience – Cie. Charles Tordjman		"Du charbon à la lumière"	200 €	200 €
Puits Art	Villaret Susville	Un puits de lumière venant d'en bas, "vitrail"	200 €	800 €
Association Ciné Vadrouille	25/03-01/04	Semaine "Ciné Vadrouille autour du monde"	800 €	
A Vaulx Projets		Poésie en Matheysine	800 €	
Association d'Hier et d'Aujourd'hui	les 2, 3, 4, 5 août	Rencontres musicales, théâtres, contes et lieux de	200 €	300 €

		patrimoines		
Opus News		Histoire Minière en Matheysine		550 €
Chœur des Ecrins	juin-17	Fête de la Musique dans le Valbonnais	250 €	
Les Couleurs de Coiro	01/10-31/12/17	Atelier de dessin et peinture pour adultes	150 €	
Conte à la Clef	17-19/07/17	7è rencontre de l'Oreille du Loup	200 €	
Le Grand Baz'Arts	7-8/07/17	Lâcher de Chanson	250 €	
Les Etonnantes				400 €
Mésange Production				2 000 €
TOTAL			3 650 €	4 450 €

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017, article c/6574.

Carlos Rivière se demande si les montants des subventions sont en baisse par rapport à l'arbitrage budgétaire.

Nicole Delpuech et Eric Bonnier répondent négativement en précisant que l'enveloppe totale s'élève à 14 000 € avec les évènements liés au dispositif de « La Matheysine : une histoire minière ». Deux examens d'attribution des subventions ont lieu en mars et en septembre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Décide** d'attribuer les subventions comme présenté ci-dessus.

Musée de la Mine Image

En 2016, l'association de Sauvegarde du Patrimoine Mottois avait obtenu une subvention exceptionnelle pour la gestion du musée de la Mine-Image, impacté par la non-activité du train.

Suite au dispositif local d'accompagnement, l'Exécutif a répondu favorablement à la nécessité d'accompagner financièrement cette association et propose une subvention de 16 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Approuve** l'attribution d'une subvention de 16 000 € au titre de l'exercice comptable 2017, **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Maison Messiaen

La Communauté de Communes de la Matheysine a pris en charge le fonctionnement de la Maison Messiaen à partir du 1^{er} juillet 2016, conformément à l'acte de donation.

Cependant, les transferts de compte (EDF et Orange) ont pris du retard. Aussi, M. Pierre Moreau, l'AMO de la Fondation de France a payé directement ces prestations du 2^{ème} semestre 2016, pour assurer la continuité du service durant la période transitoire des transferts de comptes.

Il est proposé de rembourser ces sommes, d'un montant total de 1 567,23 €, à M. Pierre Moreau, AMO de la Fondation de France.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Acte** le remboursement des factures à M. Pierre Moreau, **Charge** M. le Président de l'application de la présente décision ; crédits ouverts sur les comptes de charges à caractère général du nouveau budget annexe « Maison Messiaen ».

La Maison Messiaen, reconnue comme un site de renommée mondiale, accueillera un évènement « majeur » : l'ouverture du Festival de la Meije le 21 juillet 2017 !

8. ENFANCE ET JEUNESSE

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

En fonction de l'activité N-1 (année 2016), la commission Enfance et Jeunesse a fixé le montant des subventions 2017 aux ALSH, réparties selon l'enveloppe budgétaire allouée.

La base de calcul retenue correspond au nombre d'heures par rapport au nombre d'enfant communautaire.

Les subventions se répartissent de la façon suivante :

	Jour/Enfants	Subvention 2017
Emaj	2 376	8 541
SCEV	2 759	9 919
MPT	1 173	4 217
FPT	469	1 686
Total	6 933	24 363

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Attribue** les subventions aux centres de loisirs du territoire, comme indiqué ci-dessus, **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017, **Charge** M. le Président, le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Relais d'Assistantes Maternelles : subvention de fonctionnement annuelle

Point ajouté à l'ordre du jour.

Annuellement, il est nécessaire de solliciter la subvention octroyée par le Département de l'Isère au fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Cette aide vient en complément des aides de la CAF de l'Isère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Sollicite** la demande de subvention auprès du Département, **Autorise** M. le Président à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Agenda

Deux évènements sont à noter dans les agendas :

- Le 4 mai : soirée de présentation du site Internet de la Communauté de Communes de la Matheysine
- Le 29 mai : conseil communautaire

Gemapi : information périmètre

Le territoire de la Matheysine représente 47 % du territoire total d'intervention du Sigreda, et 27 % de la population.

Les questions relatives aux finances et à la gouvernance demeurent. Un travail d'études est lancé pour le Sigreda. Il reste à définir un périmètre parmi les trois propositions :

1. Périmètre proche de celui du contrat actuel en intégrant la CLEDA (CCM)
2. Périmètre Drac Isérois sans la Romanche
3. Périmètre Drac – Romanche

Le principal enjeu sur notre territoire est d'intégrer le CLEDA dans le Sigreda.

Eric Balme souhaite fixer un périmètre pour un mode de gestion par le bureau d'étude, en attendant d'en savoir davantage sur la suite de la compétence.

Il est préconisé de ne pas s'éloigner du Contrat Rivière et de faire attention à ne pas intégrer les digues avec des demandes fortes en investissement.

Pour des raisons de fiscalité Gemapienne, toutes les communes se situant sur le territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine sont incluses dans le périmètre, ainsi que le CLEDA.

Fabien Mulyk se questionne au sujet de l'A480 qui fait office de digue. De gros travaux de confortement sont à prévoir en cas d'agrandissement.

Maryse Barthélémi souhaite maintenir la ruralité de ce syndicat en sortant les communes de Champagnier et de Pont de Claix.

Joël Pontier apporte des précisions sur les responsabilités entre transfert et délégation : dans le cas d'un transfert, l'EPCI est relevée de ses responsabilités alors qu'en délégation l'EPCI reste responsable.

L'avis des conseillers communautaires est consulté sur le périmètre : la proposition n° 1 est retenue. Une présentation doit être transmise aux 44 communes du territoire.

Carte nationale d'identité

Une motion pour la modification de l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité a été adoptée à l'Assemblée générale des maires ruraux de France en mars dernier. Ce document est envoyé aux 44 communes pour information pour celles qui souhaitent l'adopter.

Jacques Gillio-Tos pense que les « grands élus » sont à côté de la plaque et c'est la perte du service public qui s'en suit.

Arnaud Chattard se demande si La Mure percevra une subvention pour pallier au surcoût d'agents.

ADS

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) devient caduque. Les communes sont désormais soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Il est précisé que la Communauté de Communes reste service instructeur.

Multi-accueil A Vaulx Câlins

Michel Favier a demandé la parole pour donner quelques informations relatives au multi-accueil A Vaulx Câlins.

La capacité d'accueil passerait de 20 à 12 places.

Il remercie la CAF et le soutien de Frédérique Puissat pour l'inscription au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Il fait part des problèmes de trésorerie de la structure. Le CEJ intervient en complément des aides des collectivités (Notre-Dame de Vaulx et Communauté des Communes de la Matheysine), mais il est versé en N+1. La crèche demande une avance de trésorerie de 50 000 €.

Une réunion est prévue le 5 mai entre le multi-accueil, la CAF et le Département de l'Isère.

– FIN DE SEANCE –